



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

AR Prefecture

006-210600979-20231216-DELIB2023038-DE
Reçu le 18/12/2023

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

Extrait des délibérations du Conseil
Municipal N°2023038

RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR
(VACATAIRE)

L'an deux mille vingt trois, le 16 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

Étaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Christian ZAETTA, Gilles TASSONE-CASTEL, Jackie PIAZZA, Jacques BELLON, Pierre NUNEZ

Absent : Jacky PONSOT

Pouvoirs : Mélissa MARGALHAN-FERRAT à Marc BELVISI, Christine FONTAINE à Jackie PIAZZA, Danièle MATILLO à Jean-Marc FARNETI

Secrétaire de séance : Christian ZAETTA

.-.-.-.-.-

RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR (VACATAIRE)

Les opérations du recensement de la population auront lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 709 € pour 2024 qui sera utilisée pour rémunérer le personnel affecté au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement d'un agent recenseur selon les modalités suivantes :

- création d'un emploi temporaire d'agent recenseur vacataire ;
- rémunération forfaitaire brute d'un montant de 709 € ;

Monsieur le Maire informe par ailleurs que les crédits correspondants aux mesures évoquées seront prévus au budget.

Les tarifs énoncés ci-dessus ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.

Il propose de procéder au recrutement d'un agent recenseur selon les modalités exposées ci-avant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la création d'un emploi temporaire d'agent recenseur vacataire et sa rémunération forfaitaire brute d'un montant de 709 € et le paiement des charges s'y affèrent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Marc BELVISI



Le secrétaire de séance
Christian ZAETTA